



Commission Syndicale du Haut-Ossau

Chers habitants du Haut-Ossau, Chers Concitoyens, Chers Montagnards, je suis particulièrement heureux qu'avec mes sept collègues syndics nous puissions enfin nous adresser à vous au travers de notre journal de la Commission Syndicale.

Nous débutons un nouveau mandat que nous souhaitons positif, productif et ouvert. Le titre que nous avons choisi « En daban » est aussi l'expression d'une volonté de progresser.

Tout le monde connaît plus ou moins la Commission Syndicale du Haut-Ossau (CSHO), certains car ils pratiquent la montagne, d'autres car ils utilisent les terres du Pont-Long. Moins nombreux sont ceux qui réalisent l'importance de la zone industrielle et commerciale implantée sur nos terres.

Le numéro 1 d'« En daban » se veut avant tout un rappel pour les uns, une information pour les autres et pour nous tous une prise de conscience collective de cet héritage exceptionnel (2.600 ha d'estives avec 9 cabanes et 1.000 ha de terres au Pont-Long dont 800 ha agricoles et 140 ha de zone d'activité).

Les huit communes du Haut-Ossau ont entre leurs mains un patrimoine commun, acquis, sauvegardé et jalousement défendu depuis des siècles par des générations de montagnards déterminés. Ce statut de « bien commun » a protégé

ces terres de l'appropriation individuelle, du morcellement, de la surenchère et de la pure et simple disparition du territoire ossalois.

Notre responsabilité de gestionnaires est immense pour conserver et bonifier ce joyau qui permet à nos communes d'équilibrer leur budget et de faire les investissements qui bénéficient à tous. Il nous permet aussi d'aider nos agriculteurs à continuer à exercer leur métier et à entretenir nos belles montagnes.

Mais les menaces sont nombreuses car notre richesse est enviable par les uns, les autres, par le pouvoir administratif qui aimerait nous noyer dans la réforme territoriale, par les convoitises qui nous feraient perdre de vue l'intérêt commun...

Nous sommes également soucieux de l'évolution de la prochaine Politique Agricole Commune et des risques de déséquilibres qu'elle pourrait engendrer.

À notre époque où la démocratie s'éloigne du peuple, nous faisons le choix ferme et déterminé de nous rapprocher de vous, d'être plus visibles et accessibles et de ne rien servir d'autre que l'intérêt commun des Ossalois, notre bien commun.

Le Président,

Augustin MÉDEVIELLE

HAUT-OSSAU

EN DABAN

Mai 2015

N° 1

L'équipe des syndics élus en 2014



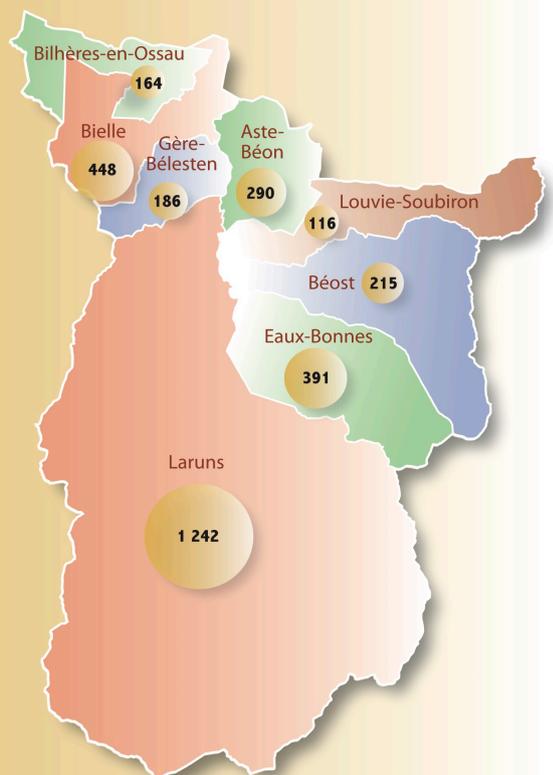
De gauche à droite : Laurent ARRIBE, Secrétaire de la Commission Syndicale - Alain LALOUBÈRE, délégué de Bielle - Simon AMBIELLE, Vice-Président, délégué de Laruns - Augustin MÉDEVIELLE, Président, délégué d'Aste-Béon - Roger LASSÉBIE, Vice-Président, délégué de Louvie-Soubiron - Dominique OSCABY, délégué de Béost - Régis CARRERE, suppléant de Laruns - Stéphane COURTIÉ, délégué des Eaux-Bonnes - Yves BONNEMASON, délégué de Gère-Bélesten - Bernard BONNEMAISON, délégué de Bilhères
Les suppléants absents : Patrick AMREIN, suppléant de Bielle - Olivier ANGLA-GRÉ, suppléant de Béost - Jean-Luc BRAUD, suppléant des Eaux-Bonnes - Bernard COUAPPEL, suppléant de Bilhères - Roger MASOUNAVE, suppléant de Gère-Bélesten - Michel SOULÉ, suppléant de Louvie-Soubiron - Patrick PUJALET, suppléant d'Aste-Béon

Les 8 communes de la Commission Syndicale du Haut-Ossau :

Toutes les communes du canton de Laruns font partie de la Commission Syndicale. Elles représentent 3 052 habitants avec 82 exploitations agricoles.



Nbre
Nombre d'habitants
Sources : INSEE 2014





À la montagne

SUPERFICIE :
2 600 ha

Quand on prononce le mot « Ossau » certains pensent à la vallée, d'autres au pic, à « Jean-Pierre », mais nous pensons tous à la montagne, à nos montagnes.

La Commission Syndicale gère quatre grandes estives, dont la plus étendue et la plus connue est Blous. Chaque année, un peu avant le 10 juillet, nous organisons la transhumance. Les quatre cabanes de Blous sont : Cap de Pount, la Hosse, Louis Quebots et La Glère.

L'estive de Pombie, un site majestueux au pied de « Jean-Pierre », avec ses deux cabanes de Puchéou et La Glère.

L'estive de Séouss, sur les pistes de ski de la station d'Arrouste, balcon du Soussouéou au pied du petit train d'Arrouste.

L'estive d'Arrt, la plus éloignée de toutes (+ de 4h à pied par le Hourq) entre Arrouste et Gourrette qui surplombe la vallée du Soussouéou. Si difficile à rejoindre, estive du « bout du monde » et pourtant si belle et si accueillante avec son plateau d'herbe tendre et l'eau pure de son ruisseau.



Pombie



Séouss



Cap de Pount



Arrt

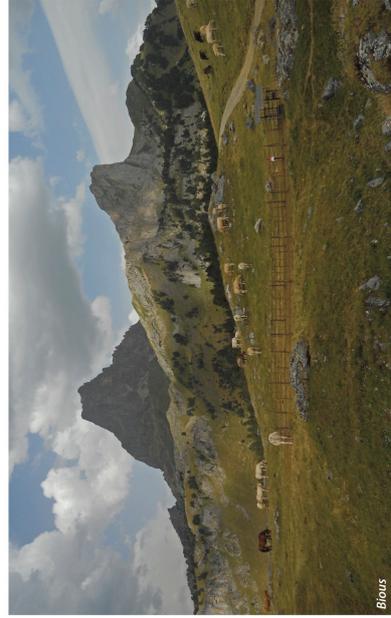
Il ne faut pas oublier la cabane Arrégatiou, entre Pombie et Saoubiste, cabane refuge des marcheurs qui connaissent les recoins de nos montagnes.

Toutes les cabanes pastorales sont désormais « OUX NORMES » pour la fabrication de fromage. Il nous reste des améliorations d'habitabilité pour certaines et la fin de la mise en place des aires et abris de traite. Cette année nous allons terminer la reconstruction de la cabane d'Arrt, dévastée par une avalanche imprévisible de neige poudreuse en 2013.

Nos estives, qui ont accueilli tant et tant de bergers anciens dans des conditions héroïques jusqu'à il y a seulement quelques années, reçoivent désormais de plus en plus de jeunes bergers et leurs familles dans des lieux de vie et travail modernes.

Nous veillons à accueillir suffisamment de troupeaux pour que nos montagnes restent proches et plaisantes à parcourir.

C'est le domaine des brebis laitières, des vaches et de leurs veaux. Ils y pâturent régulièrement et autres gourmandises, qui donnent ces saveurs exceptionnelles à notre fromage d'Ossau et une qualité de viande remarquable. Les juments, belles et massives qui viennent compléter « les 3 dents », garanties du bon entretien de nos pâturages et de nos paysages.



Blous

Nos bergers et éleveurs, jeunes et anciens, prolongent cette œuvre séculaire d'entretien de notre patrimoine d'altitude et nous régaleront de leurs produits de qualité. Ils donnent à notre vallée l'image d'une civilisation pastorale modernisée.

En plaine



SUPERFICIE :
1 000 ha

Depuis la nuit des temps, à 50 km de la vallée juste au nord de Pau, la Commission Syndicale du Haut-Ossau occupe la lande du Pont Long. Actuellement, elle y possède 1.000 ha sur les communes de Lescar, Uzein, Serres-Castet, Poey-de-Lescar, Sauvagnon et Lons.

70 % des surfaces sont agricoles et presque 20 % sont des lotissements industriels, ou commerciaux et des terrains militaires. Le reste, environ 10 %, est composé de routes, de bois et de lacs.

La Ferme du Pont-Long :

Elle a « revécuté » à partir de 1995. Auparavant, les terres étaient toutes en location. Les locataires étaient des agriculteurs venus d'Afrique du Nord : ils avaient loué ces terres, à l'époque peu fertiles et humides, sur de longues durées et pour des loyers modiques. Et ils les avaient travaillées et mises en valeur grâce au drainage et à des cultures céréalières.

La Ferme s'est « reconstruite » peu à peu en gestion directe au fur et à mesure que la Commission Syndicale récupérait les fermages.

Aujourd'hui, elle produit du foin, du regain, du maïs, de l'orge, de la paille, des légumes, et des pâturages d'intersaisons de printemps et d'automne.

La zone d'activité :

Elle s'étend sur 140 ha environ et constitue le véritable poumon financier de la CSHO (85 % de ses revenus). 685.000 € d'excédents ont été distribués aux communes de la vallée en 2014.

* Depuis les années 1960, une trentaine d'hectares sont loués à des entreprises en gestion directe.

Le reste de la zone actuelle est divisé en

3 lotissements :

- * le « Lotissement du Haut-Ossau » depuis 1980 (42 ha),
- * la « ZAC du Haut-Ossau » depuis 1990 (26 ha),
- * le « Lotissement du Pont-Long » depuis 2003 (41 ha).

Ces 3 lotissements sont loués en partenariat avec la Communauté de Communes des Luys de Béarn.

Ce sont 250 entreprises qui embauchent 3.500 salariés environ.

140 ha industriels

250 entreprises industrielles ou commerciales

200 ha en prairie

480 ha en cultures

680 ha agricoles

Les surfaces agricoles :

Ces terres constituent dorénavant la plus grande ferme céréalière des Pyrénées-Atlantiques.

Environ 480 ha sont cultivés à ce jour sur les propriétés syndicales, auxquels se rajoutent 200 ha de prairies dont une partie est conventionnée avec les militaires de l'ETAP. Le Pont-Long produit du maïs grain (360 à 400 ha selon les années), du maïs ensilage (20 à 50 ha) du maïs doux irrigué (75 ha).

Avec ses prairies et sa production de foin, le Pont-Long n'a rien perdu de sa vocation initiale qui était d'améliorer la vie des éleveurs valléens.

Un Chef de Culture gère la propriété agricole pour le compte de la CSHO, sous l'autorité de son Président.





Commission Syndicale
du Haut-Ossau

Depuis l'Antiquité...



La Commission Syndicale

Les communautés pyrénéennes sont réputées pour avoir eu de tout temps la libre jouissance et même la propriété des domaines qu'elles exploitaient : montagnes, forêts, eaux, droit de chasser et de pêcher, d'exploiter les herbages communs, d'y mener leurs troupeaux... Les vallées béarnaises passent pour avoir été les plus libres de toutes. Les ossalois étaient « *maîtres chez eux* ». Les

communautés s'étaient organisées très tôt. A partir du Moyen-Âge, elles avaient créé la « *Jurade* » d'Ossau. Les « *Jurats* », représentants de chaque village, s'occupaient de presque tous les aspects de la vie publique de la vallée : les droits de pacages, le maintien de l'ordre public, les impôts à acquitter au roi ou seigneur, les traités à conclure avec les vallées françaises ou espagnoles voisines, les mesures pour la santé des hommes et la sécurité des troupeaux, la destruction des loups et des ours, l'entretien des écoles et rémunération des régents, l'entretien des chemins et des sources... Ils décidaient tout cela en commun.

Cette petite république valléenne était régie par un *For*, véritable contrat politique, fixant les règles de partage et de définition des pouvoirs, constituant un code à la fois civil, pénal et fiscal... Ces Fors ont fini par jouer un rôle de constitution dont il y a peu d'exemples dans l'Europe d'alors. Le Comte de Béarn « *jurait les Fors* » avant de prendre ses fonctions !

En 1837, la Jurade devient la « Commission Syndicale d'Ossau » par une ordonnance du Roi Louis-Philippe.

*Louis-Philippe, Roi des Français,
à tous présents & à venir salut*



Les estives

Les estives ossaloises appartenait aux collectivités. Mais, alors que dans d'autres vallées pyrénéennes la totalité des espaces pastoraux étaient gérés en indivision pour que tous leurs habitants aient accès à une part de hautes et de basses montagnes, l'indivision est restée partielle dans la vallée d'Ossau. Chaque commune a en effet conservé en grande partie ses propres estives ou « *Montagnes particulières* ». La gestion des estives indivises, les « *Montagnes générales* », toutes situées en haute montagne sur le territoire de

Laruns, était assurée par la Jurade, puis par la Commission Syndicale d'Ossau. Un système de rotation de l'utilisation des différentes montagnes par les différents villages avait été mis en place : les habitants menaient leurs troupeaux à tour de rôle dans toutes les estives. Ce système prit fin en 1490.

Lorsque la Commission Syndicale se scinda en 1853, les Montagnes générales furent tirées au sort : le Bas-Ossau récupéra les estives d'ANEU, d'ARRIUS et d'ANOUILHAS avec les 21 cuyalas ; le Haut-Ossau reçut BIOUS, POMBIE, SEOUS et ARR avec 21 cuyalas également.

Pendant longtemps, les bergers furent très nombreux. Ils avaient des petits troupeaux et cohabitaient à 5 ou 6 dans les cuyalas. Puis le nombre d'éleveurs et de cabanes entretenues a périclité au fil du temps, surtout à partir du XIX^{ème} siècle. Pourtant, le nombre de bêtes est resté stable car les troupeaux sont plus grands.

Aujourd'hui, la Commission Syndicale a gardé la responsabilité de la gestion de ces biens : elle décide des dates de pacage, attribue les cabanes et les parcours, fait payer les bacades... C'est elle aussi qui réalise les investissements pour tous les travaux d'améliorations pastorales.



Le Pont-Long

L'histoire du Pont-Long est celle d'un long fleuve (pas si tranquille !!) qui illustre bien la détermination, la soif d'indépendance et la finesse de la stratégie ossaloise pour disposer de terres capables d'accueillir les troupeaux en transhumance. Ces terres furent occupées depuis l'Antiquité par les tribus des montagnes et surtout par les Ossalois. Ils s'y installaient avec leurs troupeaux pendant l'hiver et y vivaient dans des huttes sommaires.

Lors des invasions barbares, les habitants des plaines furent décimés et les villages rasés, notamment par les Vikings, alors que la montagne fut épargnée et servit même de refuge aux gens des

plaines. Les Ossalois devinrent alors les maîtres incontestés du Pont-Long.

Mais à partir du X^{ème} siècle, la possession de ces terres fut revendiquée par les communautés voisines, qui se repeuplaient et voulaient récupérer des terres, et par la Vicomté de Béarn (créée en 840). Les Ossalois ne possédaient aucun titre de propriété mais se considéraient néanmoins comme propriétaires en vertu du droit coutumier du « *premier occupant* ». A partir du Moyen-Âge, la lande fut alors disputée aux Ossalois. Ils la défendirent, y compris par la violence. Il y eut des morts et des blessés.

Pendant des siècles, heurts, batailles, expéditions punitives, procès et amendes alternèrent avec des négociations et des traités de reconnaissance des

droits d'usage. Les Ossalois eurent l'intelligence de ne jamais se confronter directement aux Vicomtes de Béarn et plus tard aux Rois. « *Dans cet interminable conflit, ils montrèrent une ténacité, une fertilité de recours juridiques et un sens de la négociation tout à fait remarquables* » dit l'historien Henri Cavaillès. Têtus, les ossalois obtinrent finalement la propriété officielle des terres (qui avaient été quand même passablement grignotées au fil du temps !) après un dernier procès en 1828.

En 1855, la communauté syndicale de la vallée d'Ossau se scinda en deux entités distinctes : le Bas et le Haut Ossau. Le Bas-Ossau vendit sa part du Pont-Long en 1865 et le Haut-Ossau conserva la sienne.

De nouveaux locaux

La Commission Syndicale du Haut-Ossau a acheté l'ancienne maison des Ponts et Chaussées de Laruns, qui appartenait à la commune. Située à la sortie du village en partant vers la haute vallée, elle devient plus visible, dans un esprit d'ouverture à tous. L'inauguration a eu lieu le 21 novembre 2014 en présence de nombreux partenaires de la montagne et de la plaine.



Dans les pages de ce journal, nous avons présenté la Commission Syndicale du Haut-Ossau et ce qu'elle gère. Nous avons également commencé à aborder son histoire passionnante. Nous poursuivrons cette information et nous veillerons à vous tenir régulièrement informés de toute l'activité de la Commission Syndicale.